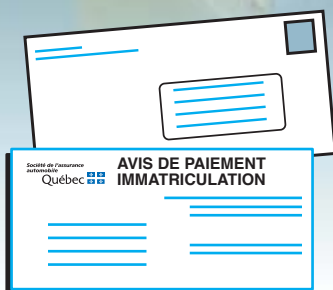


PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES AUTOMATIQUES

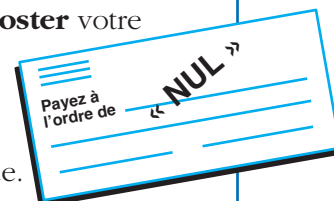


Vous voulez continuer à payer en six prélèvements bancaires?

ATTENTION! Vous devez quand même **poster** votre *avis de paiement*, sans tarder.

Avisez-nous de tout changement de vos coordonnées bancaires (numéro de compte ou autres) en joignant un spécimen de chèque.

À la suite du renouvellement de l'immatriculation de vos véhicules, vous recevrez, par la poste, une confirmation de vos prélèvements bancaires automatiques.



Vous voulez utiliser ce mode de paiement?

C'EST SIMPLE! Postez-nous sans tarder, dans la même enveloppe, les trois documents suivants :

1. votre *avis de paiement*
2. la partie détachable du *contrat d'adhésion*, **signée**
3. un *spécimen de chèque* portant la mention « NUL ».

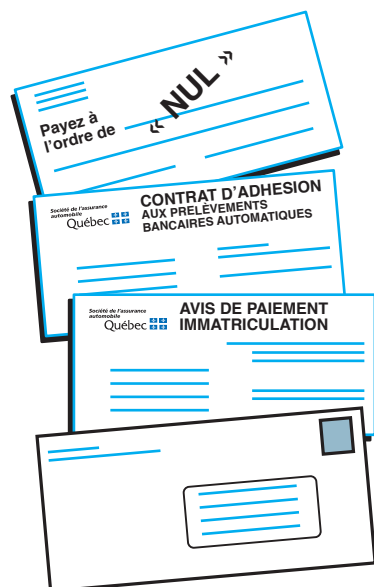
À la suite du renouvellement de l'immatriculation de vos véhicules, vous recevrez, par la poste, une confirmation de vos prélèvements bancaires automatiques.

Si vous faites des changements à votre dossier, nous vous aviserons des modifications apportées à vos prochains prélèvements.

En cours d'année, avisez-nous rapidement de tout changement de vos coordonnées bancaires (numéro de compte ou autres).

Vous ne voulez plus payer par prélèvements bancaires?

- **Effectuez sans tarder votre paiement** en utilisant un des moyens énumérés au verso de l'avis de paiement.
- Assurez-vous de ne pas dépasser la date limite de paiement indiquée sur celui-ci.





La Société de l'assurance automobile du Québec

vous offre un mode de paiement pour renouveler l'immatriculation de vos véhicules : six prélèvements bancaires automatiques.

Ce mode de paiement est réservé aux propriétaires :

- de véhicules lourds de plus de 3 000 kg
- ou**
- qui ont payé 15 000 \$ et plus d'immatriculation au cours de la dernière année

ou

- qui sont titulaires de l'immatriculation IRP (Régime d'immatriculation internationale).

Pour être admissible, il ne faut pas avoir été en défaut de payer des sommes dues à la Société au cours des deux dernières années.

Ces prélèvements incluent :

- les droits d'immatriculation du Québec
- la contribution d'assurance et sa taxe
- les contributions et les droits additionnels
- les frais d'administration
- les frais d'étalement
- les frais de gestion de l'étalement (4,75 \$ par véhicule).

Pour plus d'information

Par téléphone, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h 30

Québec : 418 643-7620

Montréal : 514 873-7620

Ailleurs : 1 800 361-7620, sans frais (Québec, Canada, É.-U.)

Site Web : www.saaq.gouv.qc.ca

Société de l'assurance
automobile

Québec

